
RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

IARU UHF/SHF

RÈGLEMENT

1. DATE ET HORAIRE

Le contest débute le premier samedi d'octobre à 1400 UTC et s'achève le dimanche à 1400 UTC.

2. BANDES

432 MHz et au delà.

3. REPORTS

RS(T) + numéro du QSO à partir de 001 + QTH Locator. (numérotation séparée sur chaque bande)

4. POINTS

1 point/km quelle que soit la bande.

5. TOTAL

Pour chacune des bandes, c'est la somme des points.

6. CLASSEMENTS

Monoopérateur et multiopérateurs français et européen pour chaque bande.

7. COMPTE-RENDU

- Manuel : Un compte-rendu séparé par bande, sur imprimés A4-99-01 (récapitulatif) et A4-99-02 (log.), avec mention de la classe de puissance ($A \leq 20W < B \leq 100W < C$). Indiquer (pour chaque bande) le meilleur DX (indicatif, locator et distance)
- Informatisé : Un compte-rendu séparé par bande, au format IARU « reg1test ».

8. ENVOI

15 jours au plus tard après la date du concours, au correcteur :

- Par poste selon calendrier et liste des correcteurs publiés dans Radio-REF et sur le site <http://www.ref-union.org>
- Par email : iaruuhf@ref-union.org

9. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.